

académie de MONTPELLIER

COLLÈGE A. COURRIÈRE
11390 CUXAC-CABARDÉS

Tél. : 04.68.26.50.21

Fax : 04.68.26.63.18

Courriel : ce.0110721z@ac-montpellier.fr



Collège
Antoine
Courrière

RENTREE 2022-2023 - INTERNAT

Pour section sportive VTT ou Classe Equitation 5^{ème}- 4^{ème}- 3^{ème}

Mesdames, Messieurs, merci de l'intérêt que vous portez à notre établissement et à son Internat. Afin de pouvoir étudier votre candidature et parce que les places à l'internat de notre établissement sont limitées, nous vous demandons de suivre les étapes suivantes :

Constitution du dossier

- 1 - rédaction d'une lettre de motivation de l'enfant.
- 2 - rédaction d'une lettre du ou des responsables expliquant les motifs de la demande.
- 3 - bulletins des trimestres antérieurs de la scolarité au collège
- 4- photographie de l'enfant annotée avec Nom et Prénom

Réception du dossier

- par la poste à l'attention des CPE (Conseillères Principales d'Education) **Mmes ICHE et MICHARD**
- **par mail conjointement à marie-pierre.iche@ac-montpellier.fr ET aurelie.michard@ac-montpellier.fr**
- Etre déposé lors de l'après-midi de présentation de l'internat **le mercredi 16 mars 2022 à 14h**

IMPORTANT :

Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 28 mars 2022 dernier délai./Au-delà aucune candidature ne pourra être étudiée**

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser aux CPE **Mme ICHE et Mme MICHARD.**

Tél : **04- 68- 26- 50- 21**

bureau : **04- 68- 26- 69 - 07**

Entretien d'admission

Vous serez reçus **en entretien obligatoire (jusqu'au lundi 4 avril inclus dernier délai)** et nous demandons aux responsables **de s'y déplacer avec le candidat**. En ce sens, pensez bien à indiquer clairement vos coordonnées : numéros de téléphone et adresse.

Commission d'admission :

Une commission d'admission sous la présidence du Chef d'établissement examinera toutes les candidatures **le vendredi 8 avril**. A l'issue de cette commission vous serez informés de l'acceptation ou du refus de l'admission à l'internat du Collège Antoine Courrière pour la rentrée scolaire 2022-2023, **sous réserve**, pour les enfants hors secteur, de l'obtention d'une dérogation par les services de la DSDEN de l'Aude.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations les meilleures

Le chef d'établissement
M.VIVES

